

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 1/2022

le 9 février 2022

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2021

10.03.02-2201-Comm01-Motions_postulats

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2021.

1. **Motion de M. Daniel Krähenbühl (PRD)** « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

Le préavis N° 1/2022 est soumis à votre Conseil lors de la présente séance.

2. **Motion de M. Guy Chervet (PLR)** « La propriété est aussi une responsabilité » (prise en considération le 15 février 2012).

L'établissement d'un bilan de santé des immeubles avec la méthode EPIQR (*Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit*) est terminé, une mise à jour est effectuée en continu en fonction des travaux effectués en cours d'année. Un certificat énergétique des bâtiments CECB (*Certificat énergétique cantonal des bâtiments*) a également été établi sur l'ensemble des immeubles locatifs du parc immobilier de la Ville.

Une réponse coordonnée avec la réponse à la motion Eugster (voir point 6.) est prévue courant 2022.

3. **Motion de Mme Christiane Rithener (PS)** « Une politique de logement proactive » (prise en considération le 4 février 2015).

La motion demande à la Municipalité de présenter un projet de logements protégés et subventionnés sur la parcelle communale N° 736 appelée Hoirie Roulet. En raison de l'ampleur et la complexité de la mise en œuvre d'un projet de qualité sur cette parcelle, une réponse à cette motion n'est pas prévue en 2022. Une réflexion est en cours à ce sujet.

La Municipalité relève que 50 logements à prix abordables seront proposés par la coopérative des Jardins de la Paix, sur un terrain communal mis à disposition via un DDP à l'av. des Murs Blanc 6.

4. **Postulat de M. Nicolas Bastard (PS)** « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz » (Renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2020)

Une réponse commune avec le postulat de Mme Geneviève Pasche est prévue courant 2022 (cf. point 5.).



5. **Postulat de Mme Geneviève Pasche (LV)** « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique » (Renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2020)

Une réponse commune avec le postulat de M. Nicolas Bastard est prévue courant 2022 (cf. point 4.).

6. **Motion de M. Philippe Eugster (PLR)** « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal. » (Renvoyé à la Municipalité le 9 septembre 2020)

Une réponse commune avec la motion Chervet (voir point 2.) est prévue courant 2022.

7. **Postulat de Mme Nicole Rivet (PS)** « Réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » (Renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2020)

Comme mentionné dans la communication N° 28/2021, la Municipalité poursuit ses études à ce sujet en collaboration avec les autres communes concernées. Une réunion de travail a eu lieu le 20 janvier dernier. Une réponse sera apportée au postulat courant 2022.

Motions ou postulats en cours de traitement conformément au délai de réponse d'une année imparti à la Municipalité :

- **Postulat de Mme Elise Kaiser (LV)** « Des alternatives locales et écologiques au béton » (Renvoyé à la Municipalité le 10 février 2021)
- **Motion de M. José Espinosa (UDC)** « Zone 51 ? Non, zone 30 La Tour-de-Peilz » (Renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2021)
- **Postulat de M. François Costa (PLR)** « Tout va dans la poubelle incinérable » (Renvoyé à la Municipalité le 3 novembre 2021)
- **Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL)** « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » (Renvoyé à la Municipalité le 3 novembre 2021)
- **Postulat de MM. François Costa et Romain Cornut (PLR)** « Nouvelles salles, nouvelles opportunités » (Renvoyé à la Municipalité le 3 novembre 2021)
- **Motion de M. Marc Wüthrich (LTDPL)** « Adaptation du Règlement du conseil communal » (Renvoyé à la Municipalité le 3 novembre 2021)

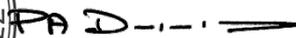
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon



Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 24 janvier 2022

